

**Mail à tous les décideurs (Gouvernement, Parlement, élus...)**

**Copie à tous les journalistes**

## **Appel pour des technologies sécurisées filaires Contre les réseaux Linky et l'Internet des objets**

Mesdames, Messieurs,

**A l'heure où plus que jamais la lutte contre le terrorisme est devenue la priorité mondiale, le gouvernement ne doit pas autoriser des sociétés comme EDF, qui fournit la France entière en électricité, et comme ERDF, qui dispose du monopole de la distribution d'électricité, à basculer toutes leurs infrastructures sur des technologies CPL (Courant Porteur en Ligne) et sans fil (réseaux dits « intelligents » Linky) qui sont facilement piratables.**

**Devant le Congrès réuni le 16 novembre 2015 à Versailles, le Chef de l'État M. François Hollande a déclaré : « La France est en guerre. (...) Nous allons nous donner les moyens de garantir la sécurité de nos concitoyens. (...) La loi du 3 avril 1955 ne pouvait pas être conforme à l'état des technologies et des menaces que nous rencontrons aujourd'hui. (...) guerre d'un autre type face à un adversaire nouveau (...). »**

**Or, la « révolution numérique » sur laquelle le gouvernement mise pour relancer la croissance, basée sur les réseaux dits « intelligents » Linky et sur la commercialisation massive d'objets connectés à l'Internet, risque fort à court terme de devenir un véritable talon d'Achille qui permettra au cyber-terrorisme, même depuis l'étranger, de plonger le pays tout entier dans un véritable chaos.**

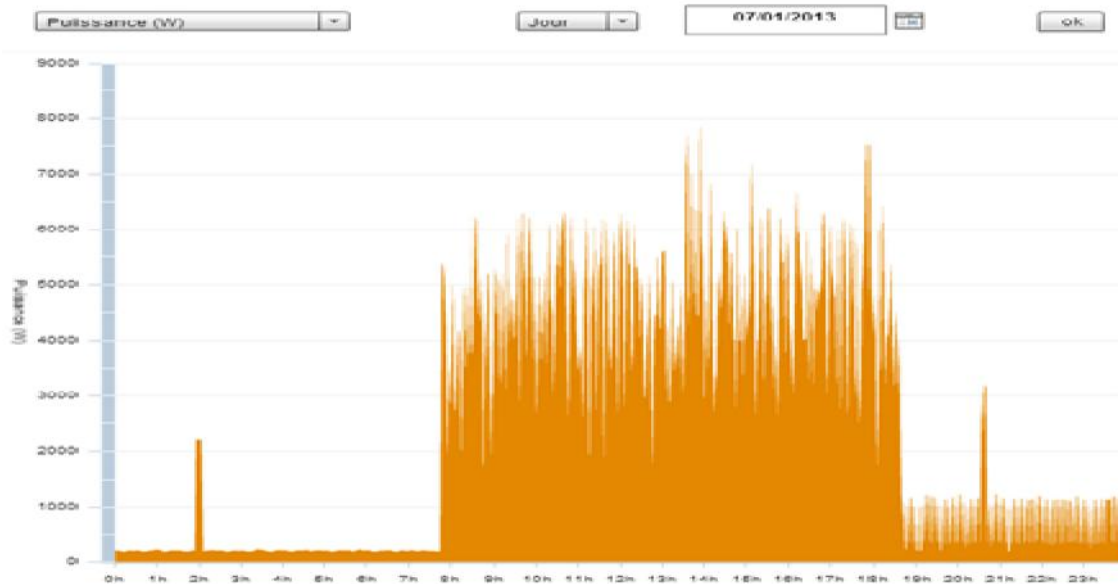
**Nous vous demandons solennellement d'y renoncer.**

Pourquoi ? Parce que nous savons, depuis la cyber-attaque menée contre la chaîne de télévision TV5 Monde, que le terrorisme investit le champ de l'Internet, des réseaux et des objets connectés.

Les réseaux électriques informatisés dits « intelligents » rendront la France particulièrement vulnérable au piratage, à l'espionnage et au cyber-terrorisme pouvant provoquer un black-out généralisé, aux conséquences catastrophiques, tant sur le plan économique que sanitaire.

La CNIL a démontré qu'il est possible de connaître en temps réel, à partir des variations de la consommation électrique, si un logement est vide ou occupé, combien

de personnes sont présentes et leurs activités. Des interfaces logicielles, déjà développées et existantes, permettent de détecter la « signature » de chaque appareil électrique à l'allumage.



Exemple de courbe de charges avec points toutes les 10 minutes. Il correspond au suivi des consommations des bureaux parisiens d'EcoCO2, le lundi 7 janvier 2013. On voit nettement que le chauffage a été mis en marche à l'arrivée des occupants un peu avant 8h, puis mis en position réduite sans être arrêté le soir en partant vers 18h40.

Source : <http://www.ecoco2.com/blog/7521-la-cnii-emet-ses-premieres-recommandations-sur-les-compteurs-communicants> ; [http://www.ecoco2.com/images/blog/2013/suivi\\_conso\\_elec\\_7janvier2013\\_EcoCO2.png](http://www.ecoco2.com/images/blog/2013/suivi_conso_elec_7janvier2013_EcoCO2.png)

Aujourd'hui, avec un simple ordinateur muni d'une antenne adaptée ne faisant pas plus de 30 cm, on peut (sa)voir tout ce qu'il se passe chez son voisin (<https://www.facebook.com/kerim.guezguez/videos/1034199919923849/?pnref=story>)

Avec le CPL du système Linky, un féru d'informatique malveillant pourra bloquer à distance la fourniture d'électricité, de façon ciblée ou généralisée (cf. article de 01net.com du 22 novembre 2014 : « Pirater le CPL de son voisin, c'est simple comme un coup de jus » : <http://www.01net.com/actualites/pirater-le-cpl-de-son-voisin-c-est-simple-comme-un-coup-de-jus-633462.html>).

Des hackers ont déjà expliqué comment ils avaient piraté un « smart-meter » (compteur intelligent) en réussissant sans peine à lui faire afficher une consommation

négative (<http://www.01net.com/actualites/compteur-electrique-intelligent-quand-le-hacking-mene-au-black-out-general-628914.html>).

En juillet 2015, deux journalistes ont révélé que les freins d'une voiture de luxe avaient été contrôlés à distance (<http://bfmbusiness.bfmtv.com/entreprise/piratage-a-distance-d-une-jeep-fiat-chrysler-rappelle-14-million-de-voitures-903918.html> ; article original en anglais : <http://www.wired.com/2015/07/hackers-remotely-kill-jeep-highway/>)

M. Guillaume Poupard, directeur de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi), a déclaré dans le journal « Le Monde » du 10 novembre 2015 : « La fréquence des cyber-attaques s'accélère avec des impacts de plus en plus graves. Cela pourrait aller jusqu'à la disparition d'une entreprise ou la destruction d'une installation industrielle par un groupe d'attaquants porté par un pays... »

[http://www.lemonde.fr/economie/article/2015/11/06/guillaume-poupard-une-attaque-majeure-tous-les-15-jours-en-france\\_4804805\\_3234.html](http://www.lemonde.fr/economie/article/2015/11/06/guillaume-poupard-une-attaque-majeure-tous-les-15-jours-en-france_4804805_3234.html)

Avec le système Linky et l'Internet des objets, des terroristes pourront, encore plus aisément qu'aujourd'hui, lancer leurs cyber-attaques à bonne distance depuis l'étranger, sans prendre le moindre risque pour leur propre sécurité.

Si ces réseaux dits « intelligents » sont déployés en France, des régions entières pourront être plongées dans un black-out prolongé, susceptible d'engendrer de surcroît un risque nucléaire majeur dans les régions où la production des réacteurs nucléaires ne sera plus absorbée par le réseau, déclenchant ainsi des catastrophes en chaîne.

Grâce à la géolocalisation à distance, les cyber-terroristes pourront mener des attaques ciblées sur des personnalités ou sur des groupes de personnalités importantes.

Mais ce n'est pas tout. Aujourd'hui, de nombreux témoignages ont établi que le système Linky provoque d'ores et déjà des pannes dans les logements qui sont équipés du nouveau compteur, mais aussi dans ceux qui ne sont pas directement équipés, dès lors que les infrastructures voisines ont fait l'objet des travaux du Linky : ordinateurs et télévisions qui s'éteignent tout seuls, téléphones ne fonctionnant plus, machine à laver qui rend l'âme, le réparateur diagnostique un « problème dans les circuits ».

Le Linky n'est vraiment pas fiable. Le témoignage d'une personne chez qui le compteur a été installé en 2013 est à cet égard édifiant (rédigé en novembre 2015) :

« 1°) Il s'agit bien d'un Linky car le modèle est identique à celui "jaune vert" qui circule sur internet et son nom "Linky" figure en toutes lettres sur sa façade.

2°) Depuis la pose de ce compteur, nous avons enregistré plusieurs coupures d'électricité :

- avec un fusible qui saute (il commande le réfrigérateur, la télévision, la cafetière et la lumière de ces 2 pièces) et parfois même le disjoncteur ; nous n'avions jamais eu ce problème auparavant (achat de notre maison en 2001 et tableau électrique entièrement refait aux normes) ; nous avons dû faire venir un électricien qui a rajouté un module. Depuis, nous avons moins de coupures de ce type mais il y en a encore.

- panne générale : plus d'électricité du tout dans la maison mais disjoncteur ok. Cela fait la cinquième fois en 2 ans. Nous avons à chaque fois contacté EDF qui nous a fait sortir sur le trottoir pour vérifier le compteur et qui nous a annoncé que nous devrions souscrire un abonnement plus élevé en puissance car c'était la raison pour laquelle nous avons ces coupures générales à répétition, or nous n'avons aucun appareil supplémentaire depuis notre emménagement...

J'ai fait en juin 2013 un burn-out (pour lequel j'ai immédiatement été prise en charge par mon médecin et un psychiatre) suivi d'une dépression sévère pendant 2 ans malgré un lourd traitement médicamenteux. Je viens d'être licenciée il y a 4 mois pour inaptitude.

Au cours de ces 2 dernières années, j'ai eu et ai encore des démangeaisons incessantes dans le dos et sur les épaules, des insomnies récurrentes, une fatigue chronique et de violents maux de tête.

Mes enfants présentent, à des degrés divers, des problèmes d'insomnie, de fatigue, de démangeaisons, de maux de tête, de nausées et d'anémie.

Mon époux, quant à lui, a vu son diabète se dérégler et sa fatigue augmenter considérablement. »

-----

Tout comme le Chef de l'État, « nous sommes attachés à la liberté et au rayonnement de la France dans le monde ».

C'est pourquoi nous vous demandons solennellement de vous opposer fermement à l'instauration de cette « République numérique », qui instaure la diffusion massive des objets connectés, et de renoncer définitivement au déploiement des technologies sans fil et aux réseaux dits « intelligents » sur le territoire français, pour revenir à un système filaire sécurisé. La fibre optique FTTH (Fiber To The Home, la fibre jusqu'au domicile et jusqu'aux ordinateurs, sans box wifi) offre d'ores et déjà des garanties de fiabilité.

De même, il est indispensable, pour des raisons de sécurité, de maintenir les cabines téléphoniques en nombre suffisant sur l'ensemble de notre territoire car, en cas de coupure d'électricité, les téléphones électriques (filaire ou non) et les lignes téléphoniques en dégroupage total seront interrompus. Et lors de coupures d'électricité prolongées, les téléphones portables ne pourront bien évidemment plus être rechargés.

Nous nous adressons à vous parce que vous siégez dans une instance dans laquelle des décisions doivent être prises à ce sujet (Gouvernement, Parlement, Conseil régional, Conseil départemental, Conseil municipal ou autre).

Nous espérons que vous aurez ce réflexe salvateur de renoncer, pendant qu'il en est encore temps, au déploiement du système Linky et de tous les autres compteurs individuels à télérelève (pour l'eau froide, l'eau chaude et le gaz – dénommé Gazpar), ainsi qu'à l'Internet des objets, afin que la France sorte du piège abscons dans lequel elle est sur le point de s'enfermer.

Comptant vivement sur votre prise de conscience et votre discernement au regard des événements récents, et dans l'attente d'une réaction favorable de votre part,

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération très distinguée.

(Nous invitons tous les lecteurs à signer cet Appel et à bien vouloir le transmettre à leur entourage).

Paris, le 03 Décembre 2015.

----

**A titre provisoire** : pour signer cet Appel, veuillez envoyer un mail intitulé

« Je signe l'Appel »

à : [info@santepublique-editions.fr](mailto:info@santepublique-editions.fr)

en précisant :

Prénom, Nom, (facultatif) Ville, (facultatif) profession ou activité